

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le 11 février à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 5 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, M. MARI.

Absents : Mme RICHIER (pouvoir donné à Mme GAMBART), M. DESSAUX (pouvoir donné à Mme ROUFFIGNAC), M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES (pouvoir donné à M. MARI), Mme DESMEDT, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 21h00.

Secrétaire de séance : Mademoiselle CHABRIER.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 01-2010 du 18 janvier 2010**, acceptant la proposition du bureau BATT en vue de procéder à l'analyse des causes du retard sur le chantier du gymnase pour un coût maximum de 8 400 € HT.

Monsieur LESTIEN précise que ce marché comporte une tranche conditionnelle de 2 800 € HT qui ne sera affermie que si les conditions s'y prêtent. En effet, cette tranche est relative à une ultime phase de conciliation. Un accord à l'amont sera recherché.

↳ **Décision 02-2010 du 18 janvier 2010**, acceptant la proposition de la société EGC Bâtiment en vue de procéder à une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux du gymnase communal pour un coût de 3 105 € HT.

↳ **Décision 03-2010 du 21 janvier 2010**, fixant les tarifs pour la soirée théâtre (23/01/2010) et la soirée contes (29/01/2010), comme suit :

- Entrée soirée théâtre : - adulte : 7 €, enfant moins de 12 ans : 3 €.
- Entrée soirée contes : - adulte : 5 €, enfant moins de 12 ans : 3 €.

↳ **Décision 04-2010 du 29 janvier 2010**, acceptant la proposition de la société SOCOTEC en vue de procéder à la vérification et l'attestation de conformité à la réglementation d'accessibilité handicapés pour le gymnase communal pour un coût de 1 250 € HT.

↳ **Décision 05-2010 du 9 février 2010**, fixant les tarifs pour un concert pédagogique (13/02/2010) à l'église de Forges-Les-Bains, comme suit : - entrée adulte : 7 €, enfant moins de 12 ans : 3 €.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2009

Le compte rendu n'appelle pas de remarques.

➤ *Il est approuvé par 18 voix pour, 5 abstentions.*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 JANVIER 2010

Monsieur MORIN fait la remarque suivante en ce qui concerne l'autorisation de signature d'une convention de financement avec l'agence des Espaces Verts :

« S'il est vrai qu'Anne-Marie BARDOU s'est beaucoup investi sur ces acquisitions, c'est le Conseil Municipal du mandat précédent qui a fait ce souhait d'acquisition, autrement dit, sans l'accord du Conseil, rien n'aurait pu se faire ; donc, je propose la modification suivante : « Monsieur LESTIEN rappelle que le Conseil Municipal du

mandat précédent, sur proposition de Madame BARDOU, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement lors de ce mandat, avait souhaité une politique..... ».

➤ *Le compte rendu ainsi modifié est approuvé par 20 voix, 3 abstentions.*

CRÉATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur LESTIEN annonce que la personne qui s'occupe de l'urbanisme va partir à la retraite au mois de juin prochain. Dans cette perspective, une procédure de recrutement a été initiée dès le mois d'octobre.

Sur la vingtaine de C.V. reçus, cinq ont été retenus et quatre candidates ont été reçues au minimum deux fois. Pour le deuxième entretien, le jury composé du Maire, de l'Adjoint à l'urbanisme et du D.G.S. a été renforcé par Madame HAGUENAUER qui dirige l'atelier de recherche d'emploi de la C.C.P.L.. La candidate retenue a une expérience de plusieurs années dans le domaine de l'urbanisme dans une commune de 2 000 habitants.

Pour pouvoir l'accueillir, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de première classe à temps complet. Le salaire brut chargé en année pleine est de l'ordre de 27 500 €.

Compte tenu du fait que cette personne est actuellement en disponibilité, son arrivée à Forges devrait être rapide, le début du mois de mars, le temps de faire l'ensemble des formalités administratives.

Ce recrutement est fait dans l'optique d'une évolution du secrétariat de la mairie en véritable service, avec à sa tête, un responsable, comme cela existe déjà pour les services techniques, les services sur les écoles, ou encore l'animation.

Madame DAUMAIN trouve que le salaire n'est pas très élevé pour une personne appelée à devenir chef de service. Une évolution est-elle prévue ?

Monsieur LESTIEN répond que le niveau de salaire à l'arrivée a été calé avec l'intéressée. Bien évidemment, l'évolution salariale suivra l'évolution des responsabilités.

➤ *Le conseil par 23 voix décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 12 février 2010.*

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PROGRAMME PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur BOUCHON rappelle que le conseil lors de sa séance du 5 janvier dernier a sollicité la D.G.E. sur la base d'un programme de travaux sur le CD97 qui comprend tout une partie liée aux handicaps, mais également à la sécurité des scolaires.

Monsieur BOUCHON propose de reprendre cette partie de travaux d'un montant de 74 845 € HT et d'y ajouter des aménagements de sécurité à l'entrée - sortie du parking de la Grange des Thermes sur le CD97 ainsi que des aménagements supplémentaires à l'entrée de Bois d'Ardeau ou malgré ce qui existe déjà, les véhicules roulent trop vite. Ces nouveaux aménagements pour les deux endroits sont estimés à 17 500 € HT. Le total des travaux proposé est donc de 92 343 € HT et la subvention pourrait atteindre 60 % de ce montant.

Monsieur BOUCHON précise qu'il pourrait y avoir un problème d'articulation entre la D.G.E. et le programme produit des amendes de police si la commune obtenait deux réponses positives. En effet, dans ce cas, les subventions dépasseraient le plafond admissible de 80 % et il y aurait lieu alors d'écarter l'un ou l'autre des financements voire les deux pour respecter la règle des 80 %. D'ici cette éventuelle heureuse conclusion, Monsieur BOUCHON propose de solliciter le maximum auprès de chaque financeur.

Monsieur DEMEURE demande pourquoi les travaux réalisés sur le gabarit de la départementale ne sont pas pris en charge par le Conseil Général ?

Monsieur BOUCHON rappelle que le Conseil Général ne s'occupe que de la bande de roulement, les aménagements de sécurité et ou d'accessibilité voulus par les communes sont à la charge de ces dernières et que le conseil a signé, voici quelques séances, une convention avec le Conseil Général et la Communauté de Communes pour définir qui fait quoi sur les départementales en agglomération.

Cependant, les services techniques du Conseil Général qui est le gestionnaire du CD97 devront obligatoirement être consultés sur les projets de la commune.

Madame DAUMAIN ouvre une parenthèse sur la route de Roussigny et demande si le conseil de Forges pourrait voter une motion relative au mauvais état de cette voie pourtant utilisée par des milliers de véhicules chaque jour ?

Monsieur LESTIEN répond que cette question est délicate tant sur le plan de la compétence territoriale puisque cette route est située pour partie sur la commune de Limours et pour autre partie sur la commune de Gometz la Ville, que sur le plan des relations entre ces deux communes. Cette route étant d'utilité supra communale, on pourrait aussi imaginer que la réflexion puisse dépasser le cadre géographique des deux seules communes qui la

supportent, mais dans ce cas, la même réflexion devrait être engagée pour d'autres voies qui ont un rôle structurant en termes de desserte du territoire local.

➤ *Le conseil par 23 voix sollicite le Conseil Général au titre du programme produit des amendes de police sur la base des travaux présentés ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de son obtention.*

DON EN VUE DE SOUTENIR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

Madame DAUMAIN explique que beaucoup d'associations d'élus appellent à la générosité des collectivités françaises en vue de soutenir financièrement la reconstruction d'Haïti suite au violent séisme qui a dévasté l'île.

Les associations d'élus solidaires sont l'Association Internationale des Maires Francophones qui a lancé une souscription, l'Association des Maires de France qui appelle les collectivités locales à soutenir les ONG et les associations engagées sur le terrain, l'Assemblée des Départements de France qui incite les départements à se mobiliser, et enfin, l'Association des Régions de France qui annonce que les régions interviendront dès la fin des opérations de secours d'urgence pour aider à la reconstruction des Lycées haïtiens aux normes antisismiques.

Madame DAUMAIN précise que le conseil va être appelé à se prononcer sur trois points :

- 1) Le principe du soutien financier
- 2) Le montant du soutien financier avec une proposition à 15 centimes d'euro par habitant
- 3) Le choix de fonds de collecte avec comme proposition, le fonds de concours du ministère des affaires étrangères qui offre toutes les garanties de sérieux.

Sur le principe :

Madame GHEERBRANT se déclare favorable à des dons individuels et non à des dons collectifs via les élus.

Madame DEZARD annonce que la solidarité devrait être continue et non, seulement liée, à la survenance d'évènements tragiques. Madame DEZARD se déclare très partagée et annonce qu'elle va très certainement s'abstenir, d'autant plus qu'il s'agit des deniers communaux, donc du produit des impôts.

Monsieur DEMEURE se déclare également favorable au don personnel et rappelle que la France contribue déjà officiellement. Il ne faut pas oublier non plus les risques de détournement des aides sur place.

Madame ROUFFIGNAC et Monsieur DESSAUX se déclarent favorables à un don et pensent qu'il serait bien que le conseil prenne un engagement de principe pour l'avenir par rapport à la survenance de tels évènements naturels, en excluant volontairement les faits de guerre.

Monsieur LESTIEN revient sur l'argument de l'utilisation de l'argent d'autrui et pense que la pluralité dans l'utilisation de l'impôt est tout à fait compatible avec la proposition d'un acte de solidarité, même si dans ce cas, la solidarité s'exprime vers le monde extérieur à la commune.

Monsieur MORIN pense qu'il convient également de recentrer la discussion sur le montant financier en jeu, soit à 15 centimes par habitant, une somme totale inférieure à 600 €. Toute somme, si petite soit elle, sera utile à la reconstruction du pays.

Monsieur DEMEURE revient sur les propos de Monsieur DESSAUX qui souhaite exclure les faits de guerre. Cela reviendrait à faire une hiérarchie dans les catastrophes, ce qui ne correspond à rien sur le terrain. Que les gens meurent du fait d'exactions militaires ou par des évènements naturels ne rend pas les choses plus ou moins tragiques pour ceux qui les subissent. Et puis, n'oublions pas que tous les ans, le Bangladesh déplore plusieurs milliers de victimes des inondations dans l'indifférence la plus totale.

Monsieur LESTIEN propose de clore ce débat constructif et de passer au vote.

➤ *Le principe de faire un don pour Haïti recueille 7 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions. Le montant de 15 centimes d'euro par habitant est validé et le choix du fonds de collecte se porte sur le fonds de concours du ministère des affaires étrangères qui offre toutes les garanties quand à l'utilisation des fonds collectés.*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur AUDONNEAU commence par rappeler quelles ont été les hypothèses retenues pour élaborer la perspective budgétaire qui va suivre.

Côté dépenses :

- ~ Toutes les dépenses à venir ont été maximisées notamment au niveau de la masse salariale.
- ~ Les projets d'investissement ont été pris en compte sur la base d'échéanciers prévisionnels très serrés alors que dans les faits, l'étalement sur plusieurs années se rencontre fréquemment.
- ~ Les intérêts des emprunts futurs ont été surestimés de 0,3 point.

Côté recettes :

- ~ Les recettes exceptionnelles sont systématiquement ignorées.
- ~ Seules les subventions actuellement connues sont prises en compte.
- ~ L'augmentation des recettes fiscales due à l'augmentation de la population est minorée.

Les grandes dépenses prévues en investissement :

	<u>Prix HT</u>	<u>Taxes</u> (TVA, etc.)	<u>Prix TTC</u>	<u>Subvention</u>	<u>Montant HT</u>
Centre technique	1 329	261	1 590	798	532
DGE	239	46	286	71	167
Eglise	874	171	1 045	437	437
Gymnase	423	83	506	125	298
Vitalis	1 600	19	1 619	500	1 100
Centre bourg (*)	45	98	55		55
Travaux Divers	435	85	521	2	433
Stade nouveaux locaux	634	124	759	348	286
Voirie	199	39	239		199
Rachat parking stade	100	19			100

Données en K€ HT

* Le coût de l'aménagement du Centre Bourg n'est pas encore chiffré. Seuls figurent pour l'instant des frais d'étude.

Monsieur MARI demande s'il est prévu des travaux de réhabilitation ou de remise en état pour les bâtiments de la propriété VITALIS qui resteront propriété de la commune ?

Monsieur LESTIEN répond que, s'il n'est pas possible de faire des travaux dans le courant de ce mandat, ce sera pour plus tard. Les bâtiments sont sains au niveau du clos et du couvert et peuvent s'il le faut, attendre plusieurs années. Par contre, la réalisation des logements sociaux, et donc la cession d'une partie du foncier à un opérateur sera faite dans le courant du mandat. C'est d'ailleurs un élément essentiel pour l'équilibre financier global de cette opération.

Monsieur BOUCHON ajoute que si des gros travaux devenaient nécessaires, dans l'avenir, pour les bâtiments restants propriété de la commune, ceux-ci pourraient être envisagés dans le cadre d'un nouveau contrat régional après clôture de celui en cours.

Les autres travaux divers (investissement et fonctionnement) :

AMM	2,4	Ecole élémentaire	43,1	Parc des termes	7,0
Ancienne MCL	0,6	Ecole maternelle	36,9	Plantations d'arbre	2,0
Appartements instituteurs	0,3	Liaisons douces	38,1	Poste	3,2
CSC	18,3	Espaces verts	30,	Salle polyvalente	16,3
Cimetière	109,9	Fleurissement	26,	Sécurité routière	39,9
Réseau eau potable	59,5	Mairie	24,5	Terrains de sports	1,5
Eclairage public	39,2	Ordures ménagères	5,5	Entretien voirie	16,5

Données en k€ HT

Planning prévisionnel de réalisation des gros projets :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Centre technique	200	332				
DGE	167					
Eglise			218	218		
Gymnase	298					
Vitalis	1 100					
Centre bourg	55	200	300	500		
Travaux Divers	433	200	200	200	200	200
Stade nouveaux locaux	38	247				
Voirie	199	200	200	200	200	200
Parking stade			100			
Emprunt à 5,5%	1 420	600	500	550		
Durée (ans)	15	10	10	10		

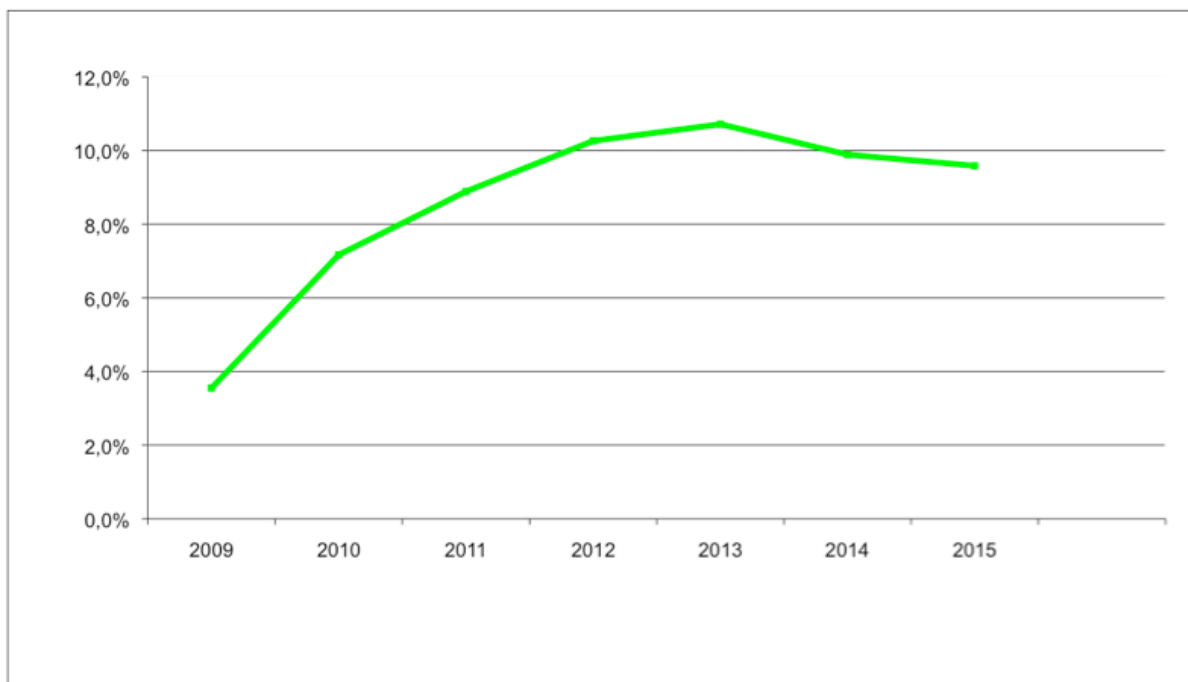
Données en k€ HT

Plan Moyen Terme (évolution des grandes masses budgétaires) :

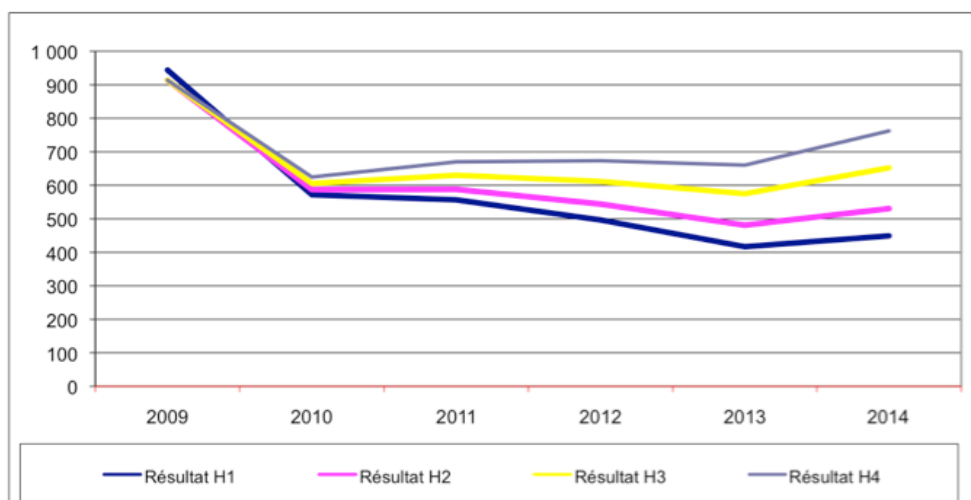
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recette de fonctionnement (k€)	3 410	3 427	3 511	3 601	3 694	3 789
Dépense de fonctionnement (k€)	2 466	2 589	2 641	2 694	2 748	2 803
TVA (k€)	0	125	59	51	56	20
Autofinancement brut (k€)	944	713	811	856	890	966
Part capital de la dette (k€)	102	91	82	74	40	20
Autofinancement net (k€)	842	622	729	782	850	946
Dette actuelle (intérêt + capital) (k€)	121	106	95	87	42	21
Nouvelle Annuité (k€)	0	139	217	282	354	354
Annuité globale (k€)	121	246	312	370	396	375
Fond propre utilisé (k€)		1 073	580	519	569	400
Résultat		0	14	70	37	250

Données en k€ HT

Evolution du taux d'endettement :



Possibilités d'évolution des taux d'imposition :



H1 = augmentation 0 (augmentation communale = - augmentation voté par l'assemblée nationale)
H2 = augmentation voté par l'assemblée nationale (augmentation communale = 0 cf 2008)
H3 = augmentation suivant l'inflation (augmentation communale = inflation – augmentation voté par l'assemblée nationale)
H4 = augmentation suivant inflation + 1% (idem au cas précédent + 1%)

Monsieur DEMEURE fait remarquer qu'il n'y a pas de courbe déflationniste puisque la H1 se contente de neutraliser l'inflation et donc de maintenir les recettes en euros constants. Monsieur DEMEURE attire l'attention sur l'endettement de l'Etat ce qui se traduira tôt ou tard par une augmentation des impôts nationaux. Quand à la suppression de la Taxe Professionnelle et à sa compensation par l'Etat, Monsieur DEMEURE annonce qu'il ne se fait pas d'illusion, là aussi, cela aboutira à une augmentation de la pression fiscale alors que nombre de foyers forgeois voient leurs revenus stagner ou décroître.

Monsieur LESTIEN entend bien les arguments avancés mais entend également favoriser le développement de Forges qui a du retard au niveau équipements. Pour financer les équipements et aménagements nécessaires, il va falloir recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas aberrant compte tenu de l'intérêt des projets financés et du très faible endettement actuel de la commune. S'il devait y avoir une baisse ou une stagnation des recettes, il faudrait en conséquence ajuster sur les dépenses de fonctionnement, voire faire un arbitrage entre les projets d'investissement.

C'est pourquoi, Monsieur LESTIEN propose de faire évoluer les recettes (hors évolution démographique) selon l'inflation.

Monsieur LESTIEN souhaite que les élus fassent connaître leur préférence pour l'une des quatre courbes présentées ci-dessus ceci pour faciliter la préparation de la maquette budgétaire.

Madame DAUMAIN regrette que le conseil soit appelé à choisir une courbe ce soir, que si elle avait su cela, elle serait venue avec des simulations montrant l'impact de chaque courbe sur les ménages forgeois.

Monsieur LESTIEN explique que le seul vote aura lieu au mois de mars lors de la présentation du budget prévisionnel et que d'ici là, il faut se mettre à la place de ceux qui vont préparer ce budget. Il paraît difficile de leur demander de préparer plusieurs maquettes tant les paramètres sont nombreux. Il est donc nécessaire à ce niveau de l'élaboration du budget de dégager une tendance au sein du conseil.

- La courbe H1 reçoit 3 avis favorables.
- La courbe H2 reçoit 2 avis favorables.
- La courbe H3 reçoit 18 avis favorables.
- La courbe H4 ne reçoit aucun avis favorable.

Comme il l'avait annoncé avant le début de la séance auprès du Président, Monsieur MARI quitte définitivement la séance, pour raisons personnelles.

La présentation se poursuit avec les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement pour les années 2008 à 2014 (en réel pour 2008 et 2009, en projection au-delà).

En ce qui concerne les charges de personnel, Monsieur BOUCHON souligne que les effectifs en personnel à Forges sont inférieurs de 20 à 30 % en moyenne à ceux des communes de même state démographique.

Monsieur LESTIEN revient sur les conséquences de ce constat, par exemple, le fait que certains adjoints doivent gérer par eux-mêmes beaucoup de choses faute de moyens humains suffisants. Pour les années à venir, un effort de recrutement devra être consenti tant pour les services administratifs de la mairie que pour les services techniques.

AUTORISATION POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame CHABRIER explique que la commune emploie actuellement au niveau des services périscolaires, un jeune sous contrat à durée déterminée. Ce jeune qui assure les garderies du matin et du soir ainsi que la pause méridienne souhaite obtenir le BAPATT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien) et sollicite la commune pour un contrat d'apprentissage d'une année.

Le coût de l'année d'apprentissage est de 10 500 € dont 1 600 € pour l'organisme en charge de sa formation théorique (595 heures de cours). Par rapport à son contrat en cours dont le coût est estimé à 6 000 € pour l'année scolaire y compris le mois de juillet 2010 à temps complet en renfort de l'équipe ALSH, la différence est de 4 500 €. En contrepartie, la commune disposera du jeune trois jours par semaine en semaine scolaire lundi, mardi et mercredi et cinq jours par semaine en semaine de vacances.

Madame CHABRIER précise qu'il sera nécessaire de remplacer la personne le jeudi et le vendredi en semaine scolaire, ces deux jours correspondant aux deux jours de cours hebdomadaires, soit un léger surcoût à ajouter aux 4 500 € évoqués précédemment mais vu la plus grande disponibilité du jeune notamment pendant les vacances, la commission émet un avis favorable à ce contrat, d'autant plus que si un besoin en personnel d'animation se présentait à l'issue de son apprentissage, la commune aurait la possibilité de le garder pendant deux années maximum en contrepartie du financement de l'apprentissage.

Monsieur LESTIEN ajoute que le Conseil Régional finance ce type de contrat d'apprentissage au prorata du temps passé à l'école, soit dans le présent cas, une subvention possible de 800 €.

➤ *Le conseil par 21 voix autorise le recrutement de ce jeune sous contrat d'apprentissage. Donne également pouvoirs au Maire pour obtenir les agréments nécessaires et solliciter le Conseil Régional pour l'obtention de la subvention.*

QUESTIONS DIVERSES

Madame DEZARD annonce qu'un concert pédagogique avec explications données par les artistes sur les œuvres qu'ils jouent aura lieu le 13 février prochain à l'église. Monsieur LESTIEN ajoute que ce concert est organisé avec l'accord du diocèse et de l'association des amis de l'église dans l'objectif partagé de faire vivre ce patrimoine. Monsieur MORIN adresse ses remerciements à Madame DEZARD pour l'organisation de ce concert.

Monsieur BOUCHON annonce que les opérations préalables à la réception du gymnase ont eu lieu hier. La réception est normalement prévue le 24 février. La commission de sécurité en vue de l'ouverture au public est programmée pour le 15 février.

Monsieur DEMEURE annonce que l'enquête publique diligentée par le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique au sujet des aménagements de la Prédecelle a lieu en ce moment. Le dossier est consultable à la mairie de Limours.

Monsieur LESTIEN apporte une réponse à la critique publiée sur le site internet par l'équipe Atout Forges en lisant la déclaration suivante :

« Suite à un article paru dans le Petit Forgeois de janvier 2010, la "Tribune libre des élus de la minorité", il m'apparaît nécessaire de faire quelques rappels sur le fonctionnement de la gestion des affaires municipales.

1. Le conseil municipal est et reste l'assemblée souveraine.
2. Son ordre du jour est de la responsabilité du maire, mais c'est le conseil municipal qui décide, ceci sur la base de dossiers qui sont pour la plupart étudiés dans les commissions correspondantes.
3. Le bureau municipal a lui pour principales fonctions :
 - ✓ d'examiner les affaires courantes,
 - ✓ d'assister le maire dans l'exercice de ses prérogatives concernant la gestion des affaires communales,
 - ✓ d'assurer une transversalité entre les différentes délégations.

Le bureau municipal ne saurait donc se substituer au conseil municipal en termes de prise de décision. Je rappelle de plus que dans une logique de transparence le compte-rendu de chaque réunion du bureau municipal est diffusé en document de travail à l'ensemble des conseillers, avec donc la possibilité pour chacun d'interpeller les présidents de commission sur les sujets abordés en bureau ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Antoine LESTIEN